Distr.
LIMITEE

CS/ID/RAERESA-AGM/I/3
Septembre 2012

Original : **ANGLAIS**

MARCHE COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

Troisième Assemblée générale de l'Association régionale des Régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (RAERESA)

Fringilla Lodge, Lusaka (Zambie)
18-19 septembre 2012

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

1. La Troisième Assemblée générale de l'Association régionale des Régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (RAERESA) a eu lieu à Fringilla Lodge à Lusaka (Zambie) les 18 et 19 septembre 2012. Elle a pour objectif principal de revoir le rapport annuel sur les activités et l'rendement de la RAERESA et de faciliter la mise en œuvre du programme de travail de la RAERESA.

Participation

2. Les membres de la RAERESA suivants participent à l'Assemblée :

Membres

a. L'agence régulatrice de l'électricité et de la protection des consommateurs de la République arabe unie, l'Agence régulatrice de l'électricité de la République démocratique fédérale d'Ethiopie, la Commission régulatrice de l'énergie de la République du Kenya, l'Office de régulation de l'électricité de la République de Madagascar, l'Agence régulatrice des services publics de la République du Rwanda et l'Autorité régulatrice de l'électricité de la République du Soudan.

Membres associés

b. Y assistent également les membres associés de la RAERESA suivants : le Burundi, l'Union des Comores et Maurice, représentant les Ministères en charge de l'énergie qui réglementent actuellement le secteur énergétique ;

Observateurs

c. La Swaziland Energy Regulatory Authority (Administration régulatrice de l'énergie) du Royaume du Swaziland (SERA), la Electricity Regulator Authority (l'Administration régulatrice de l'électricité) de la République ougandaise et la Energy Regulation Board (Conseil de régulation de l'énergie) de la République de Zambie.

d. L'Association régionale des régulateurs de l'électricité (RERA) et le Pool énergétique de l'Afrique orientale (EAPP) prennent également part à l'Assemblée.

e. Le consultant sur l'alignement des différents cadres réglementaires pour les technologies des énergies renouvelables de la région du COMESA.

3. La liste des participants est jointe à ce rapport comme annexe I.

A. OUVERTURE SOLENNELLE – *1er point de l'ordre du jour*

4. L'Assemblée est ouverte officiellement par l'Ambassadrice Nagla El-Hussainy, Secrétaire général du COMESA par intérim. Elle souhaite la bienvenue aux délégués à la Troisième Assemblée générale et les invite à profiter de l'hospitalité célèbre du peuple zambien dont la tranquillité, la paix et la chaleur du pays et de son peuple créent un environnement idéal pour faire avancer le processus de coopération et d'intégration régionale.

5. L'Ambassadrice Nagla El-Hussainy rappelle que le COMESA a pour objectif principal de transformer les économies des pays membres par l'intégration et une action collective en vue de réaliser une croissance et un développement économique durables et accélérés pour le bien-être des populations de la Région. Elle fait remarquer que l'intégration régionale, dans le monde d'aujourd'hui, est l'une des options disponibles pour engendrer une activité économique suffisante, améliorer l'rendement, intensifier la concurrence, attirer les investissements, atténuer la crise et, ainsi créer des emplois et réduire la pauvreté.

6. A cet égard, l'Ambassadrice Nagla El-Hussainy relève que, depuis sa création en 1994 comme successeur de la Zone d'échanges préférentiels de l'Afrique orientale et australe (PTA) qui avait été mise sur pied en 1981, le COMESA a mis en place un certain nombre de mécanismes et instruments en vue de développer, promouvoir, renforcer et approfondir l'intégration. Elle ajoute que ces mécanismes et instruments comportent la Zone de libre-échange du COMESA (ZLE) à laquelle participent 15 Etats membres, l'Union douanière du COMESA (UD) qui fut lancée en 2009 et d'autres programmes dans les domaines des infrastructures, de l'agriculture, de l'investissement, du secteur privé, du genre, de la paix et de la sécurité, parmi d'autres.

7. L'Ambassadrice Nagla El-Hussainy fait observer que l'Association régionale des Régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (RAERESA) joue un rôle essentiel en facilitant le commerce des services énergétiques dans la Région par la création d'un environnement favorable aux investissements dans la production, le transport et la distribution et en améliorant la transparence dans la réglementation. A cet égard, elle envisage que la RAERESA s'engage à œuvrer pour l'harmonisation des règles, ayant trait à l'énergie, and à promouvoir la bonne gouvernance en vue de marquer le secteur énergétique dans la région du COMESA comme un secteur favorable aux investisseurs et améliorer les services des infrastructures énergétiques

existantes grâce à une meilleur rendement. Elle conseille ensuite à la RAERESA d'axer son action sur le renforcement des capacités des régulateurs de l'énergie, la facilitation du partage d'informations entre les régulateurs et la coopération.

8. Il faut noter que M. Kaburu Mwirichia, Directeur Général de la Energy Regulatory Commission (Commission régulatrice de l'énergie) du Kenya, Président de la séance plénière de la RAERESA, préside la réunion. Dans son allocution d'ouverture, M. Mwichiria souhaite la bienvenue aux membres et aux membres associés de la RAERESA ainsi qu'aux observateurs à la Troisième Assemblée générale.

9. M. Mwirichia fait observer que l'intégration des synergies sur les questions de réglementation de l'énergie nécessitera l'établissement des associations des régulateurs de l'énergie aux niveaux régional et continental dont le mandat se résumerait globalement à apporter le soutien au développement d'une réglementation efficace de l'énergie en facilitant l'harmonisation des politiques réglementaires, l'échange d'informations et le partage des expériences entre les régulateurs de l'énergie et le renforcement des capacités à l'appui du développement socio-économique.

10. M. Mwirichia rappelle que les membres de la RAERESA, les membres associés et les observateurs se sont rencontrés deux ans auparavant à Lusaka (Zambie) et ont adopté le programme de travail de la RAERESA dont l'objectif était de donner une orientation and une impulsion à la RAERESA et de lui permettre de démarrer son travail en vue de s'acquitter de sa mission et de réaliser ses objectifs définis dans ses statuts. Ces objectifs peuvent se résumer comme étant le renforcement des capacités et le partage d'informations, l'élaboration des politiques et des lignes directrices réglementaires du secteur énergétique, et la promotion de la coopération interrégionale dans le domaine de la réglementation de l'énergie.

11. Il note que quelques ressources sont levées qui facilitent la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités contenues dans le programme de travail de la RAERESA. A cet égard, il observe que des progrès ont déjà été réalisés dans la mise en œuvre des activités contenues dans le programme de travail de la RAERESA. Ces activités comprennent, entre autres :

a. L'élaboration du programme de travail de la RAERESA 2009-2010 par l'entremise du recrutement d'un consultant ;
b. L'organisation de trois Assemblées annuelles de la RAERESA en 2010, 2011 et 2012 ;
c. L'organisation de cinq réunions du Comité Exécutif de la RAERESA durant la période allant de 2009 à 2012 ;
d. L'organisation de deux réunions de la Commission du portefeuille énergies renouvelables de la RAERESA durant la période 2010-2011 ;

e. L'organisation de deux réunions de la Commission du portefeuille électricité de la RAERESA durant la période 2011-2012 ;
f. L'organisation de deux réunions de la Commission du portefeuille pétrole et gaz de la RAERESA durant la période 2011-2012 ;
g. L'organisation d'une réunion de la Commission du portefeuille environnement et rendement de l'énergie de la RAERESA en 2012 ;
h. Le développement du site Web de la RAERESA par le Rwanda ;
i. La définition des TDR et la raison d'être de l'évaluation par les pairs par le Kenya et le Rwanda ;
j. Le développement et la conception d'une base de données sur les experts en énergie africains (BEEA) par l'Egypte;
k. L'organisation d'un atelier de formation sur la réforme et la restructuration du secteur énergétique, les pratiques réglementaires et les lignes directrices sur les règlements et l'étude comparative des services publics en 2011;
l. Le développement d'une base de données sur les énergies renouvelables et la voie à suivre par un certain nombre de consultants nationaux et un consultant chef de file en 2011 ;
m. L'organisation d'un atelier de formation pour valider la base de données sur les énergies renouvelables et la voie à suivre en 2011 ;
n. La préparation du rapport sur l'état de l'accessibilité de l'électricité dans la région du COMESA par l'Egypte ;
o. La préparation du rapport sur l'état de l'accessibilité du pétrole et du gaz dans la région du COMESA par le Rwanda ;
p. La préparation en cours d'un rapport sur l'état de l'rendement de l'énergie et de l'environnement dans le secteur de l'électricité de la région du COMESA par le Soudan ;
q. Un consultant a été recruté pour faciliter l'alignement de différents cadres réglementaires pour les technologies des énergies renouvelables au profit du COMESA.
r. Un atelier de travail sera organisé au mois de novembre 2012 pour valider l'alignement de différents cadres réglementaires pour les technologies des énergies renouvelables au profit du COMESA.

Motion de remerciements

12. Monsieur Rasolojaona Rivoharilala, Secrétaire Exécutif de l'Office de régulation de l'électricité de Madagascar, prononce la motion de remerciements. Il remercie, au nom de tous les délégués, la Secrétaire Général du COMESA intérimaire d'avoir bien voulu accepter d'ouvrir la réunion et le Secrétariat pour les dispositions logistiques prises en vue du bon déroulement des travaux.

13. Il remercie le gouvernement et le peuple zambiens pour l'accueil chaleureux réservé aux délégués depuis leur arrivée à Lusaka. Il assure l'Assemblée que la réunion sera guidée par les conseils judicieux prodigués par la Secrétaire Général par intérim.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX – *2e point de l'ordre du jour*

14. L'Assemblée examine et adopte l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture solennelle de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux ;
3. Examen du rapport de la réunion du Comité Exécutif de la RAERESA ;
4. Examen du rapport de la Commission du portefeuille énergies renouvelables (Rapport de l'atelier de validation du rapport sur la base de données sur les énergies renouvelables et de la feuille de route) ;
5. Examen du rapport de la réunion conjointe des Commissions des portefeuilles électricité, pétrole et gaz de la RAERESA ;
6. Examen du rapport La réunion de la Commission du portefeuille environnement et rendement de l'énergie de la RAERESA ;
7. Examen du programme de travail révisé de la RAERESA ;
8. Rapport d'avancement sur la préparation de l'alignement de différents cadres réglementaires pour les technologies des énergies renouvelables du COMESA ;
9. Election du Président de la séance plénière et des présidents des Commissions de portefeuille.
10. Divers ;
11. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

Organisation des travaux

15. L'Assemblée adopte les heures de travail comme suit :

Mardi 18 septembre 2012

Matinée - 09H00 – 12H45
Après-midi - 14H30 – 18H00

Mercredi 19 septembre 2012

Matinée - 09H00 – 11H00 : rédaction du rapport
Après-midi - 11H00 – 12H45

C. EXAMEN DU RAPPORT DE LA CINQUIÈME REUNION DU COMITE EXECUTIF DE LA RAERESA – *3e point de l'ordre du jour*

16. M. Kaburu Mwirichia, Président de la séance plénière et Directeur général de la Energy Regulatory Commission du Kenya, présente le rapport de la 5e réunion du Comité Exécutif. Les délégués à la 3e Assemblée générale examinent le rapport. Les détails de leurs délibérations et recommandations sont décrits ci-dessous.

17. La Troisième Assemblée générale note que le Comité Exécutif de la RAERESA s'est réuni le 17 septembre 2012 dans la perspective de revoir le rapport annuel sur les activités et l'rendement de la RAERESA et de faciliter l'implémentation du programme de travail de la RAERESA.

18. L'Assemblée note également que le Comité Exécutif a examiné le rapport de la Commission du portefeuille énergies renouvelables (Rapport de l'atelier de validation du rapport sur la base de données sur les énergies renouvelables et la feuille de route qui s'est tenu à Lusaka (Zambie) les 26 et 27 octobre 2011). L'Assemblée note aussi que ce rapport serait inscrit à son ordre du jour pour un examen plus approfondi.

19. L'Assemblée note que le Comité Exécutif a également examiné le rapport de la deuxième réunion conjointe des Commissions des portefeuilles électricité, pétrole et gaz qui a eu lieu à Lusaka (Zambie) les 30 et 31 août 2012 et que le Comité a fait des commentaires pertinents. L'Assemblée note aussi que ce rapport serait inscrit à son ordre du jour pour un examen plus approfondi.

20. L'Assemblée note que le Comité Exécutif a également examiné le rapport de la première réunion de la Commission du portefeuille environnement et rendement de l'énergie qui s'est tenue à Lusaka (Zambie) les 28 et 29 août 2012 et que le Comité a émis des commentaires pertinents.

21. L'Assemblée note que le Comité Exécutif a également examiné le programme de travail révisé de la RAERESA et les propositions sur l'élection du Président de la séance plénière et des présidents des Commissions de portefeuilles.

Décisions

22. ***L'Assemblée générale prend les décisions qui suivent:***

- ***a. La 4e Assemblée générale de la RAERESA se tiendra en juin 2013 et sera précédée par la réunion du Comité Exécutif ;***
- ***b. La réunion de la Commission du portefeuille énergies renouvelables aura lieu à Addis Abéba (Ethiopie) en février 2013 ;***
- ***c. La Commission du portefeuille environnement et rendement de l'énergie se réunira à Khartoum (Soudan) au mois de mars 2013 ;***
- ***d. La réunion de la Commission du portefeuille pétrole et gaz se tiendra à Kigali (Rwanda) au mois d'avril 2013 ;***
- ***e. La réunion de la Commission du portefeuille électricité aura lieu au Caire (Egypte) au mois de mai 2013.***

23. Cependant, l'Assemblée est d'accord pour laisser à chaque Commission du portefeuille la liberté de déterminer la date réelle en consultation avec le Secrétariat.

D. EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU PORTEFEUILLE ENERGIES RENOUVELABLES DE LA RAERESA (RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LA BASE DE DONNEES SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES) – *4e point de l'ordre du jour*

24. M. Getahun Moges, Directeur Général de la Ethiopia Electricity Agency (Agence de l'électricité éthiopienne) et Président actuel de la Commission du portefeuille énergies renouvelables de la RAERESA, présente le rapport de la de la Commission du portefeuille énergies renouvelables (Rapport de l'atelier de validation du rapport sur la base de données sur les énergies renouvelables et de la feuille de route tenu à Lusaka (Zambie) les 26 et 27 octobre 2011) à l'examen de l'Assemblée.

25. L'Assemblée est informée que l'approche visait le développement d'une base de données pour les projets d'énergie renouvelable dans les pays du COMESA ainsi que la révision du cadre réglementaire. L'Assemblée note que les informations assisteraient le COMESA à comprendre le potentiel de l'étude de base pour diversifier le plan énergétique de la Région et à contribuer à l'objectif du Changement climatique mondial de réduire les tendances des émissions à long terme dans le secteur énergétique parmi les pays de la Région en les aidant à migrer vers systèmes d'énergie à faibles émissions.

26. L'Assemblée note que la base de données sur les énergies renouvelables vise à faciliter l'introduction répandue des projets d'énergie renouvelables durables dans le Région en vue de contribuer à la disponibilité de l'énergie produite localement dans la région du COMESA. L'Assemblée note aussi que la base de données sur les énergies renouvelables se destine également à faciliter la commercialisation des technologies de l'énergie renouvelable dans la région du COMESA et notamment l'identification des obstacles aux énergies renouvelables dans la région du COMESA, la préparation des recommandations sur la manière de surmonter les obstacles aux énergies renouvelables et la diversification du plan de l'énergie de la région du COMESA par l'entremise de la promotion des technologies de production de l'énergie saines et efficaces sur le plan environnemental et des pratiques qui pourraient réduire les intrants de la production de l'énergie et les niveaux de pollution.

27. L'Assemblée note également que la base de données sur les énergies renouvelables décrit un certain nombre de conclusions. A cet égard, l'Assemblée note que la base de données sur les énergies renouvelables souligne que le COMESA doit examiner la possibilité d'élaborer des programmes d'énergie renouvelables couvrant plusieurs pays pour chaque ressource d'énergie renouvelable. Les différents programmes pourraient attirer le financement de technologies sur les énergies propres, renforcer les capacités de fabrication et s'assurer que l'industrie a un impact économique important dans le bloc.

28. L'Assemblée note par ailleurs que la base de données sur les énergies renouvelables met l'accent sur le fait que l'harmonisation des cadres réglementaires et des politiques des énergies renouvelables pour un usage répandu des technologies des énergies renouvelables constitue la première étape vers l'élaboration des programmes du COMESA.

29. Par ailleurs, l'Assemblée note que la base de données sur les énergies renouvelables souligne le fait que les énergies renouvelables doivent être mises en œuvre comme étant la technologie la moins coûteuse pour approvisionner en énergie les zones lointaines et les secteurs de la population pauvres. L'alternative serait d'approvisionner en électricité essentielle des zones isolées vu le faible niveau d'accès à l'énergie non basée sur la biomasse dans la région du COMESA. Les énergies renouvelables seraient toujours coûteuses, mais une option plus rapide et moins coûteuse pour couvrir les zones lointaines plutôt que l'expansion du réseau de transport et de distribution.

30. Les délégués à l'Assemblée notent aussi que la base de données sur les énergies renouvelables fait ressortir que les opportunités d'investissement dans le secteur des énergies renouvelables seraient très nombreuses dans la région du COMESA. Les facteurs suivants militeraient en faveur de cette situation :

a. L'expérience de la croissance positive solide antérieure à la récession mondiale récente a entraîné une augmentation de l'investissement dans les infrastructures dans un certain nombre d'Etats membres du COMESA ; celle-ci a alimenté une croissance dans le secteur des énergies renouvelables dans l'électrification, des télécommunications et des secteurs des services, notamment les écoles, les dispensaires et d'autres immeubles publics ;

b. Le changement du secteur énergétique monopolistique dominé par des sociétés étatiques à une approche de marché plus ouverte dans la plupart des Etats membres du COMESA a ouvert des occasions pour les producteurs d'électricité indépendants (PEI), la privatisation progressive a conduit à une augmentation de l'investissement optimalisé et il est plus probable d'inclure l'investissement direct étranger ;

c. La plupart des pays du COMESA ont un éventail d'incitations mises en place, notamment pour l'électrification des zones rurales.

31. En dépit de ce qui précède, le marché global des énergies renouvelables dans la région du COMESA sera limité par un certain nombre de facteurs, notamment le manque de cadre d'investissement dans les énergies renouvelables, le profil bas de la technologie des énergies renouvelables dans la région du COMESA, les obstacles perçus par les investisseurs, le faible niveau de développement industriel, le risque d'investissement élevé et le manque de normes techniques du COMESA, parmi d'autres.

32. S'agissant des mesures à recommander pour le développement réussi des industries des énergies renouvelables dans le bloc et les Etats membres, l'Assemblée note que la base de données sur les énergies renouvelables a identifié un certain nombre d'entre eux qui incluraient la stimulation des programmes d'énergie renouvelables par l'entremise du renforcement des capacités et de la coopération régionale, la cartographie des ressources d'énergie renouvelables, et l'élaboration d'un plan directeur des énergies renouvelables et une politique des énergies renouvelables autonome détaillée.

33. L'Assemblée note également que la base de données sur les énergies renouvelables envisage que l'introduction et l'application répandues de technologies des énergies renouvelables innovatrices et appropriées en évaluant le potentiel intégré des Etats membres pour l'introduction et l'application des technologies des énergies renouvelables au sein du COMESA seraient facilitées.

34. L'Assemblée note que le but du plan d'action de la base de données sur les énergies renouvelables était de saisir les principales actions nécessaires permettant aux Etats membres d'harmoniser et d'intégrer le développement des énergies renouvelables dans la région du COMESA. A cet égard, l'Assemblée note que le plan d'action serait compris dans le contexte des recommandations formulées plus haut. L'Assemblée note également que la base de données sur les énergies renouvelables identifie quelques domaines prioritaires pour une intervention, qui comprendraient le renforcement des capacités, le développement d'un cadre directif des énergies renouvelables, l'accroissement du commerce des énergies renouvelables, le fonds d'investissement dans les énergies renouvelables et les mécanismes pour l'échange d'informations.

35. L'Assemblée note, par ailleurs, que la base de données sur les énergies renouvelables identifie un certain nombre de projets d'énergie renouvelables ayant trait à différentes technologies des énergies renouvelables, notamment des technologies hydroélectriques, solaires, éoliennes, géothermales et bioénergétiques pour des investisseurs potentiels.

36. L'Assemblée note que le rapport sur la base de données sur les énergies renouvelables concourra au développement du programme du COMESA sur les énergies renouvelables. Elle note également la nécessité de combler les lacunes de données et d'intégrer de nouveaux développements qui se sont produits dans certains pays. L'Assemblée note, par ailleurs, la nécessité de cartographier et d'actualiser continuellement les différentes ressources des énergies renouvelables dans la Région.

37. L'Assemblée fait remarquer la nécessité pour les pays du COMESA à élaborer des politiques des énergies renouvelables spécifiques et autonomes et à mettre en œuvre des projets régionaux sur les énergies renouvelables. L'Assemblée réaffirme également la nécessité de soumettre le rapport aux réunions des organes directeurs du COMESA.

38. La synthèse analytique sur la base de données sur les énergies renouvelables est jointe à ce rapport comme annexe II.

Décisions

39. ***L'Assemblée décide :***

a. d'adopter le rapport sur la base de données sur les énergies renouvelables comme fondement de la base de données sur les énergies renouvelables de la région du COMESA ;

b. d'encourager les Etats membres à fournir régulièrement au Secrétariat des informations sur le statut du sous-secteur des énergies renouvelables dans leurs pays en vue d'actualiser périodiquement le rapport sur la base de données sur les énergies renouvelables.

E. EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION CONJOINTE DES COMMISSIONS DES PORTEFEUILLES ELECTRICITE, PETROLE ET GAZ DE LA RAERESA – *5e point de l'ordre du jour*

40. M. Hatem Waheed Amer de la Egyptian Electricity Regulatory Agency (Agence régulatrice de l'électricité de l'Egypte) et M. Alfred D. Byjgero, Chef du Département de régulation de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement de la Rwanda Utilities Regulatory Agency (Agence pour la réglementation des services publics du Rwanda), présentent à l'examen de la réunion le rapport de la deuxième réunion conjointe des Commissions des portefeuilles électricité, pétrole et gaz de la RAERESA qui a eu lieu à Lusaka (Zambie) les 29 et 30 août 2012.

Rapport sur l'état de l'accessibilité et les prix abordables de l'électricité dans la région du COMESA

41. L'Assemblée note que seuls dix pays, à savoir la République Démocratique du Congo (RDC), l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, Maurice le Malawi, le Soudan et le Swaziland, se sont servis du questionnaire, ont fourni des informations sur leur état de l'accessibilité et des prix abordables de l'électricité et soumis le questionnaire rempli au Secrétariat et à l'Egypte.

42. Le rapport consiste en trois chapitres. Le 1er chapitre porte sur les informations générales des pays ainsi que le système de production de l'électricité (conclusions et analyse du rapport). Le chapitre II présente des données sur l'accessibilité et les prix abordables (conclusions et analyse du rapport). Le chapitre III présente les conclusions et les recommandations.

43. L'Assemblée note que le rapport sur l'état de l'accessibilité de l'électricité dans la région du COMESA pourrait fournir aux pays les principales informations nécessaires pour renforcer le secteur de l'électricité et faciliter les investissements dans de nouvelles technologies afin d'accroître le courant électrique total produit. L'Assemblée note, par ailleurs, que le rapport aurait pu être plus utile si davantage de pays avaient rempli le questionnaire.

44. Toutefois, les délégués à l'Assemblée recommandent vivement aux pays qui n'ont pas encore rempli ou soumis le questionnaire de le faire le plus tôt possible.

45. Le rapport agréé sur l'état de l'accessibilité de l'électricité dans la région du COMESA est joint à ce rapport comme annexe III.

Décisions

46. ***L'Assemblée décide que :***

- ***a. les pays qui n'ont pas encore rempli le questionnaire sur l'état de l'accessibilité de l'électricité soient exhortés à le faire et à le soumettre à l'Egypte et au Secrétariat du COMESA le plus tôt possible ;***
- ***b. le rapport sur l'état de l'accessibilité et des prix abordables de l'électricité dans la région du COMESA soit adopté comme base sur l'état de l'accessibilité de l'électricité dans la région du COMESA ;***
- ***c. les Etats membres soient exhortés à fournir régulièrement au Secrétariat des informations sur l'état de l'accessibilité de l'électricité dans leur pays en vue d'actualiser périodiquement le rapport sur l'état de l'accessibilité de l'électricité.***

47. L'Egypte propose ensuite qu'un état réglementaire de l'électricité pour la région du COMESA soit entrepris en remplissant un format de la collecte des données facile (une fiche d'informations). L'objectif principal de cet exercice est de renforcer l'intégration croissante des systèmes d'énergie et le commerce de l'énergie dans la région du COMESA et ailleurs.

48. Les participants à l'Assemblée s'accordent que le format de la collecte des données soit distribué aux Etats membres pour commentaires immédiatement après la Troisième Assemblée générale. Les délégués à l'Assemblée s'accordent également que le format de la collecte de données convenu soit distribué aux Etats membres pour qu'il soit rempli et ensuite renvoyé à l'Egypte aux fins de rédiger le rapport. Le format de la collecte de données sur l'état réglementaire de l'électricité est joint à ce rapport comme annexe VI.

Décisions

49. ***L'Assemblée décide que :***

- ***a. le format de la collecte de données sur l'état réglementaire de l'électricité soit distribué aux Etats membres pour commentaires et observations en octobre 2012 au plus tard ;***
- ***b. l'Egypte améliore le format de la collecte de données basé sur les commentaires et les observations fournis par les Etats membres en décembre 2012 au plus tard ;***
- ***c. le format de la collecte de donnée soit distribué encore une fois aux Etats membres pour qu'ils le remplissent en janvier 2013 au plus tard ;***
- ***d. les Etats membres remplissent le format de la collecte de données en mars 2013 au plus tard ;***
- ***e. l'Egypte prépare un rapport sur l'état réglementaire de l'électricité en mai 2013 au plus tard.***

Rapport sur l'état d'accessibilité du gaz et du pétrole dans la région du COMESA

50. L'Assemblée note que le principal objectif du rapport est de faciliter l'élaboration de recommandations sur les questions liée à l'rendement des interconnections et du commerce de l'énergie entre les membres. Les participants à l'Assemblée notent davantage que l'objectif spécifique de l'étude sur l'accès et l'accessibilité par l'entremise de questionnaires étaient de recueillir des informations actualisées sur l'état de l'accessibilité du pétrole et du gaz entre les pays membres de l'Association des Régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (RAERESA).

51. L'Assemblée note que trois pays seulement, à savoir l'Ethiopie, Madagascar et le Rwanda, ont présenté leurs rapports en temps utile. Ils se sont servis du questionnaire, ont fourni des informations sur l'état de l'accessibilité du pétrole et du gaz et soumis le questionnaire rempli au Secrétariat et au Rwanda. Le Kenya et la République Démocratique du Congo (RDC) ont transmis leurs données ultérieurement.

52. Le rapport présente des informations générales et sur la disponibilité du pétrole et du gaz des trois pays qui ont fourni des informations en remplissant le questionnaire. Le rapport fournit également des informations sur l'accessibilité du pétrole et du gaz dans les trois pays.

53. Les délégués à l'Assemblée notent au sujet des défis que la compilation des questionnaires concernant l'état de l'accessibilité du pétrole et du gaz ne pouvait conduire à une analyse profonde vu que seuls trois sur dix-neuf pays membres avaient soumis leurs questionnaires. L'Assemblée note également que quelques données n'étaient pas fournies parce qu'elles n'étaient pas disponibles.

54. Cependant, l'Assemblée exhorte les pays qui n'ont pas encore rempli ou soumis le questionnaire de la faire le plus tôt possible.

55. L'Assemblée relève la nécessité d'intégrer la composante du transport dans le questionnaire et d'accorder plus de temps aux membres pour soumettre leurs informations.

56. Le projet de rapport sur l'état de l'accessibilité du pétrole et du gaz dans la région du COMESA est joint à ce rapport comme annexe V.

Décisions

57. ***L'Assemblée décide :***

- ***a. d'exhorter les pays qui n'ont pas encore rempli le questionnaire pour la collecte de données sur l'état de l'accessibilité du pétrole et du gaz à le faire et à le transmettre au Rwanda et au Secrétariat du COMESA le plus tôt possible ;***
- ***b. d'accorder au Rwanda le temps nécessaire jusqu'à décembre 2012 pour produire un rapport plus représentatif sur l'état de l'accessibilité du pétrole et du gaz dans la région du COMESA avant de l'adopter comme base sur l'état de l'accessibilité du pétrole et du gaz dans la région du COMESA.***

F. EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION DU PORTEFEUILLE ENVIRONNEMENT ET EFFICACITE DE L'ENERGIE DE LA RAERESA – *6e point de l'ordre du jour*

58. M. Ali Abdel Ghafar Elhag Ali, Secrétaire général par intérim et Directeur général de la Direction de la protection des consommateurs de l'Electricity Regulatory Authority du Soudan, présente à l'examen de l'Assemblée générale le rapport de la première réunion de la Commission du portefeuille environnement et rendement de l'énergie de la RAERESA qui a lieu à Lusaka (Zambie) les 18 et 19 septembre 2012.

Questionnaire pour la collection des données sur l'état de l'environnement et du rendement de l'énergie dans le secteur électrique de la région du COMESA

59. Les délégués à l'Assemblé générale notent que le questionnaire avait pour principal objectif de faciliter la préparation du rapport sur l'état de l'environnement et du rendement de l'énergie dans le secteur de l'électricité de la région du COMESA.

60. Le questionnaire comporte quatre parties. Celles-ci sont l'introduction, la production, le transport et la distribution du système d'électricité, et la gestion et les questions juridiques.

61. L'Assemblée note que le questionnaire est axé sur la production de l'électricité (côté de l'offre) tandis qu'il demeure silencieux sur sa consommation (côté de la demande). A cet égard, elle exprime le souhait d'établir des priorités dans le travail et de traiter ultérieurement des autres sous-secteurs énergétiques, notamment la biomasse, entre autres, et la consommation.

62. Les délégués à l'Assemblée générale débattent du questionnaire et émettent des commentaires pertinents. Ils s'accordent que le questionnaire pour la collecte de données était d'un format acceptable et flexible. Les pays pourraient s'en servir pour fournir des informations sur leur état de l'environnement et du rendement de l'énergie dans le secteur de l'électricité. Les délégués à l'Assemblée s'accordent également pour que les pays individualisent et adaptent le questionnaire à leurs spécificités.

63. L'Assemblée note la nécessité de saisir le rendement des sous-secteurs énergétiques autres que l'électricité, d'introduire l'audit de l'énergie dans tout le secteur et d'élaborer des lignes directrices pour la régulation des énergies renouvelables.

64. L'Assemblée souligne, à propos des questions environnementales, la question émergeante du dumping des déchets électroniques en plus d'autres types de déchets. A cet égard, l'Assemblée souligne la nécessiter de sensibiliser le public.

65 L'Assemblée est informée que seuls l'Ethiopie, le Kenya et le Rwanda ont rempli le questionnaire et l'ont renvoyé au Secrétariat du COMESA et au Soudan. L'Assemblée s'accorde aussi qu'une période de trois mois suffira aux pays qui ne l'ont pas encore fait pour remplir le questionnaire.

66. Le questionnaire agréé pour la collecte de données sur l'état de l'environnement et du rendement de l'énergie dans le secteur de l'électricité est joint à ce rapport comme annexe VI.

Décisions

67. ***L'Assemblée décide que:***

a. tous les pays soient exhortés à remplir le questionnaire dans un délai de trois mois et à le soumettre au Soudan et au Secrétariat du COMESA ;

b. les pays pourraient individualiser le questionnaire et l'adapter à leurs spécificités ;

c. les membres de la RAERESA auraient besoin du renforcement des capacités, sous forme d'ateliers de formation en matière de rendement de l'énergie;

d. les pays membres doivent envoyer au Secrétariat les CV de leurs experts en rendement de l'énergie.

G. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL REVISE DE LA RAERESA – *7e point de l'ordre du jour*

68. Le Secrétariat du COMESA, qui est le Secrétariat intérimaire de la RAERESA, présente à la réunion le programme de travail de la RAERESA qui fut adopté par la première Assemblée générale tenue à Lusaka (Zambie) au mois de janvier 2010.

69. Le programme de travail de la RAERESA a pour objectif de donner l'orientation et l'impulsion à l'Association des Régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (RAERESA) et de lui permettre de s'acquitter de sa mission et de réaliser ses objectifs définis dans ses statuts. Ces objectifs peuvent se résumer comme étant le renforcement des capacités et le partage d'informations, l'élaboration des politiques et des lignes directrices réglementaires du secteur énergétique, et la promotion de la coopération interrégionale dans le domaine de la réglementation de l'énergie.

70. Les délégués à l'Assemblée générale sont informés que la méthodologie utilisée pour élaborer le programme de travail de la RAERESA comprennent des consultations avec le Président de la séance plénière de la RAERESA, tous les présidents des Commissions de portefeuilles et quelques parties prenantes pertinentes, notamment des associations semblables, à savoir l'Association des Régulateurs de l'électricité de l'Afrique australe (RERA) et les pays membres de la RERA, les institutions partenaires à la coopération, les instituions régionales et continentales.

71. L'Assemblée note que le programme de travail élaboré consiste en cinq piliers.

72. Les cinq piliers sont les suivants :

a. Le renforcement des capacités et l'échange d'informations ;
b. L'harmonisation du cadre juridique et réglementaire ;
c. Le développement d'une base de données de l'énergie ;
d. Le développement d'une communication efficiente et efficace entre le Secrétariat et la RAERESA ;
e. Les réunions de la RAERESA, notamment celles des Commissions de portefeuille et de l'Assemblée générale.

73. L'Assemblée prend note de la nécessité d'appliquer les principes suivants lors de la l'exécution du programme de travail de la RAERESA :

a. Tous les 9 pays doivent pouvoir profiter dans une certaine mesure du travail de la RAERESA pour aider les pays moins développés pour avancer plus rapidement ;
b. Tous les membres doivent apporter une contribution financière ;
c. Les pays plus avancés et disposant de meilleures ressources peuvent contribuer plus « en nature » au profit des moins en nantis ;
d. Le partage des avantages de la formation par l'évaluation par les pairs, le transfert du savoir-faire, l'encadrement et les stages ;
e. L'instauration de la meilleure formation « interne » en Afrique.

74. Dans les débats qui s'en suivent, l'Assemblée épingle un certain nombre de défis, notamment le manque de personnel professionnel à temps plein au sein du Secrétariat, les contraintes de ressources financières et le programme de travail ambitieux qui freinent la réalisation du programme de travail de la RAERESA.

75. A cet égard, l'Assemblée relève la nécessité de proroger la mise en œuvre du programme de travail de la RAERESA jusqu'en 2015 parce qu'il reste encore un certain nombre d'activités à exécuter qui exigent des délais adéquats.

76. L'Assemblée souligne la nécessité d'encourager les Régulateurs de l'énergie qui n'ont pas encore adhéré à la RAERESA à envisager la possibilité de le faire et de déployer davantage d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du programme de travail de la RAERESA. Elle convient de présenter une motion au Conseil des Ministres du COMESA proposant une augmentation de membres. L'Association compte actuellement 6 régulateurs actifs sur les 11 pays qui ont établi des institutions régulatrices.

77. Le programme de travail révisé de la RAERESA est joint à ce rapport comme annexe VII.

Décision

78. ***L'Assemblée décide que la mise en œuvre du programme de travail de la RAERESA soit prorogée jusqu'en 2015 pour accorder des délais adéquats à la mise en œuvre de ces activités encore à faire.***

H. RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA PREPARATION DE L'ALIGNEMENT DES CADRES REGLEMENTAIRES DIFFERENTS POUR LES TECHNOLOGIES DES ENERGIES RENOUVELABLES AU PROFIT DU COMESA – *8e point de l'ordre du jour*

79. L'Assemblée est informée que Dr Frank B. Sebbowa était recruté comme consultant pour faciliter l'alignement des cadres réglementaires différents pour les technologies des énergies renouvelables au profit du COMESA. L'occasion fut accordée au consultant de briefer l'Assemblée générale sur les progrès accomplis dans les préparatifs de l'alignement de différents cadres réglementaires pour les technologies des énergies renouvelables au profit du COMESA.

80. L'objectif de cette consultance est de donner des conseils sur l'alignement des différents cadres réglementaires de technologies des énergies renouvelables au profit des pays du COMESA et de faciliter la préparation d'un projet de programme sur les énergies renouvelables pour la région du COMESA.

81. Il est envisagé que le produit de cette consultance proposée contribuera à la réalisation de l'objectif du Changement climatique mondial de réduire les tendances d'émissions à long terme dans le secteur énergétique parmi les pays de la Région en les transformant à des systèmes d'énergie à faibles émissions.

82. L'objectif spécifique de l'alignement des différents cadres réglementaires pour les technologies des énergies renouvelables au profit des pays du COMESA est de faciliter l'harmonisation des cadres réglementaires de technologies des énergies renouvelables en vue de faciliter la réalisation de ce qui suit :

a. rendre l'environnement favorable à l'investissement dans le sous-secteur des énergies renouvelables, notamment l'encouragement de l'investissement et la participation du secteur privé
b. faciliter le commerce des technologies des énergies renouvelables ;
c. promouvoir l'usage des technologies des énergies renouvelables.

83. L'Assemblée générale note que le consultant devra entreprendre ce qui suit :

a. faciliter l'alignement des différents cadres réglementaires pour les technologies des énergies renouvelables au profit des pays du COMESA en recueillant des informations et produisant un rapport ;
b. présenter le rapport à la réunion au comité des parties prenantes, à laquelle prendront part les experts en énergies renouvelables, et l'améliorer en fonction des commentaires qu'émettront les parties prenantes ;
c. élaborer un projet de programme sur les énergies renouvelables pour la région du COMESA basé sur la base de données sur les énergies renouvelables qui définira les domaines d'intérêt, les activités, les objectifs, les résultats escomptés, le calendrier et les responsabilités

84. L'Assemblée note les éléments suivants comme produits de la consultance :

a. Un rapport sur l'alignement des différents cadres réglementaires de technologies des énergies renouvelables des pays du COMESA examiné et validé par les parties prenantes ;
b. Un projet de programme sur les énergies renouvelables pour la région du COMESA basé sur la base de données sur les énergies renouvelables qui définira les domaines d'intérêt, les activités, les objectifs, les résultats escomptés, le calendrier et les responsabilités ;
c. Une proposition d'un ensemble d'outils de régulation des énergies renouvelables (réglementations, lignes directrices, etc).

85. L'Assemblée note que la Commission du portefeuille énergies renouvelables de la RAERESA et le Secrétariat du COMESA doivent superviser le travail du consultant, qui sera financé par l'USAID.

86. L'Assemblée note par ailleurs que les rapports que le consultant produira seront examinés et revus par les parties prenantes.

87. Une synthèse de l'alignement des différents cadres réglementaires de technologies des énergies renouvelables du COMESA est jointe à ce rapport comme annexe VIII.

Décisions

88. ***L'Assemblée générale exhorte les Etats membres à fournir au consultant toute contribution et information dont le consultant aura besoin en vue de faciliter l'alignement des différents cadres réglementaires de technologies des énergies renouvelables du COMESA***

I. ELECTION DU PRESIDENT DE LA SEANCE PLENIERE ET DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS DE PORTEFEUILLES – *9e point de l'ordre du jour*

89. Conformément à l'article 7 des statuts sur la « Structure de la RAERESA », l'alinéa 7.2 prévoit que « la Plénière élit un président pour un mandat de deux ans en fonction de la rotation, qui préside les réunions de la séance plénière ». A cet égard, l'Assemblée examine les tâches pendantes de la RAERESA à achever et qui nécessite la continuité de la présente structure administrative. Etant entendu que la plénière est l'organe suprême de la RAERESA, l'Assemblée a décidé de retenir la présente direction.

Décision

90. L'Assemblée générale élit :

a. le Kenya, Président de la plénière ;

b. les présidents des Commissions de portefeuilles suivants :

- ***l'Egypte, présidente de la Commission du portefeuille électricité ;***
- ***le Rwanda, président de la Commission du portefeuille pétrole et gaz ;***
- ***l'Ethiopie, présidente de la Commission du portefeuille énergies renouvelables ;***
- ***le Soudan, président de la Commission du portefeuille environnement et rendement de l'énergie.***

J. DIVERS – *10e point de l'ordre du jour*

91. L'Assemblée invite les observateurs, à savoir l'Ouganda, le Swaziland et la Zambie, à exposer l'état des préparatifs pour l'adhésion à la RAERESA. Tous expriment leur enthousiasme à adhérer à l'Association dans un proche avenir.

92. Les membres associés, à savoir le Burundi, les Comores et Maurice, sont invités à faire part des progrès réalisés dans l'établissement des régulateurs de l'énergie nationaux indépendants. Ils signalent les différentes étapes qu'ils ont atteintes pour établir leurs régulateurs de l'énergie nationaux.

93. L'Assemblée encourage les Etats membres à profiter du financement qui proviendra du fonds de l'énergie ACP-UE de l'Union européenne.

K. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA REUNION – *11e point de l'ordre du jour*

Adoption du rapport

94. L'assemblée générale adopte le rapport avec amendements.

Clôture de l'Assemblée générale

95. Lors de la clôture, le Président remercie les délégués pour leur participation active aux assises de l'Assemblée générale qui a facilité l'adoption du rapport final et leur souhaite un bon voyage de retour dans leurs pays respectifs.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

BURUNDI

M. Sahiri Aloys, Conseiller, Ministère de l'énergie et des mines; BP 745 Bujumbura; Tél: +257 7883 4030, Fax: +257 22 2233 37; asahiri2002@yahoo.fr

COMORES

M. Mouhammad Al Anfaf Mohamed Madjao, spécialiste énergéticien à la Direction Générale de l'énergie, des mines et des ressources en eau, Vice Présidence en charge du Ministère de la production, de l'environnement, de l'énergie et de l'artisanat ; B P 5320 Caltex Moroni ; Tél: +269 336 7871 ; Email: mouhammad87@hotmail.com

EGYPTE

Mr. Hatem Waheed Amer, Sector Head, Egypt Electricity Regulatory; 1 Eng. Maher Abaza Nasr City Agency; Caire; Tél: +20 2 23423480; Fax: +20 2 23423482, hatem.waheed@hotmail.com

ETHIOPIE

Mr. Getahun Moges Kifle, Director General, Ethiopia Electricity Agency, 2554, Addis Ababa; Tél: +251 11 507736/5/7; Fax: +251 11 5507734; Email: electric.agency@ethionet.et

KENYA

Eng. Kaburu Mwirichia, Director General, Energy Regulatory Commission; Nairobi; Tél: +254 20 2847200; Email: kaburu.mwirichia@erc.go.ke

MADAGASCAR

Mr. Rasolojaona Rivoharilala, Secrétaire Exécutif, Office de Régulation de l'Electricité ; Lot VB 72 NA Ambatoroka, Antananarivo ; Tél: +261 20 2264191, Email: r.rasolojaona@ore.mg; ore@ore.mg

MAURICE

Mr. Somduth Nemchand, Principal Assistant Secretary, Ministry of Energy and Public Utilities, Level 10/ Air Maurice Centre, John Kennedy Street; Port Louis; Tél: +230 405 6505: Fax: +230 208 6497; Email: snemchand@mail.gov.mu

OUGANDA

Mr. Patrick Mwesige, Director Financial Services, Electricity Regulatory Authority; PO Box 10332, Kampala; Tél: +256 414 341852, Fax: +256 414 341624; Email: p.mwesige@era.or.ug

RWANDA

Mr. Alfred D. Byigero, Head of Department, Energy, and Water and Sanitation Regulation, Rwanda Utilities Regulatory Agency; PO Box 7289; Kigali; Tél: 250 788 303910, +250 252 54562; Fax: +350 252 584 562; Email: by-alfred@rura.gov.rw

SOUDAN

Mr. Ali Abdelghafar Elhag Ali, General Director of Consumer Awareness and Protection, Energy Regulatory Authority; PO Box 6881, Khartoum; Tél: +249 912 430261, +249 123 499102; Fax: +249 912 660345; Email: aaboco9@gmail.com; aliabdalgafar@erasudan.com

SWAZILAND

Mr. Mabandla Jacob Manzini, Chairman, Swaziland Energy Regulatory Authority; PO Box A204, Plaza; Tél: +268 240 43222/3, Fax: +268 240 43224, Email: mjm@africaonline.co.sz

ZAMBIE

Mr. Yohana Mukabe, Director Infrastructure and Operations, Energy Regulation Board; PO Box 37631, Lusaka; Tél: +260 211 236002; Fax: +260 211 236033, Email: ymukabe@erb.org.zm

RERA

Mr. Butler Asimbuyu Sitali, Energy Regulation Board, Lusaka, Zambie, Tél: +260 974 771 554, Fax: +260 211 236 033, Email: bsitali@erb.org.zm

Mr. Lishomwa Muuka, Energy Regulation Board, Lusaka, Zambie; Tél: +260 6122 3176, Email: lishomwa@gmail.com

CONSULTANT

Dr. Frank B Sebbowa, Frank Energy Consultants Limited, PO Box 72030, Kampala; Tél: +256 752 777321; Email: fbsebbowa@gmail.com

INTERPRETES ET TRADUCTEURS

M. Kimbala L. Meleka, Interprète – Traducteur; PO Box 50083 RW, Lusaka, Zambie; Tél: +260 966 693121, +260 955 454318; Fax: +260 211 251255; Email: funga.mboswa@gmail.com

M. Tente Kashobwe, Interprète, PO Box 36162, Lusaka, Zambie; Tél: +260 977 863410, Email: tentekashobwe@yahoo.fr

M. Phillip K. Kaunda, Interprète, the University of Zambia, PO Box 32379, Lusaka, Zambie; phillipkaunda@ymail.com

COMESA SECRETARIAT
PO BOX 30051, LUSAKA 10100, ZAMBIE; TEL: +260 211 229725/32, FAX: +260 211 225107, BEN BELLA ROAD

Dr. Mohamedain Seif E. Seif Elnasr, Economiste en énergie, seifelnasr@comesa.int

Ms Prescious Mutemwa, chargée des finances, pmutemwa@comesa.int

Ms Lydia Mulenga, Assistante chargée de tâches administratives, lmulenga@comesa.int

Mr. Boniface Katongo, chauffeur.